

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	Séance du 3 octobre 2019
art. 16 Code Municipal : <b>35</b>	Compte-rendu affiché le 11 octobre 2019
en exercice : <b>35</b>	Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2019
qui ont pris part à la délibération <b>33</b>	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35 Présidente : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général des Services

**OBJET**

**2**

**La Foncière Habitat  
et Humanisme – subvention  
pour 2 logements sociaux  
situés place Saint-Luc**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, FUSARI, ASTRE, VILLARET, ISAAC-SIBILLE, CAMINALE, VALENTINO, TULOUP, LATHUILIÈRE, PONTVIANNE, PERNOLLET, VERDIER, REPLUMAZ, DUPUIS,

Membres excusés : Mmes et MM. PATTEIN (pouvoir à M. GILLET), RODRIGUEZ (pouvoir à M. CAUCHE), GRÉLARD (pouvoir à Mme MOUSSA), ALLES (pouvoir à Mme BAZAILLE), ASTIER (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU),

Membres absentes excusées : Mmes GIORDANO, COATIVY.

Monsieur GILLET, Adjoint au Maire, explique que dans le cadre de la rénovation de la paroisse Saint-Luc, la Foncière Habitat et Humanisme crée deux logements financés en PLAI via un bail emphytéotique conclu avec le Diocèse, d'une durée de 25 ans.

Il s'agit d'une transformation d'usage. En effet, actuellement les locaux où se situeront les logements sont des espaces de rangement. Ils se trouvent au niveau supérieur (R+2) de l'église Saint-Luc. Ils seront desservis par un escalier extérieur et seront complètement autonomes.

Il s'agit de deux T1 de 31,4 m<sup>2</sup> et 30,80 m<sup>2</sup>. Ces logements seront financés en PLAI adapté. Les loyers seront de 223,25 € et 218,98 €.

Il s'agit pour Habitat et Humanisme du Rhône d'une opportunité de collaborer à nouveau avec le Diocèse via la Paroisse Saint-Luc et le Secours Catholique pour l'accompagnement des ménages. Ainsi, Habitat et Humanisme du Rhône se rapprochera de ces deux partenaires pour les attributions de logements. Le public pressenti est celui de personnes isolées (jeune en insertion, migrants, personne vivant seule). Une attention particulière sera faite selon la situation et l'autonomie des personnes notamment dans le cadre réglementaire de l'accès au logement.

Des travaux sont nécessaires pour créer ces deux logements (isolation, peinture, carrelage, radiateurs, faïence, VMC, etc).

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- signature du bail emphytéotique : septembre 2019
- démarrage des travaux : février 2020
- réception des travaux : avril 2020
- mise en location : avril 2020

La Foncière Habitat et Humanisme sollicite pour ce projet une subvention de la Ville de 1 088,50 €.

Cette subvention est déductible du prélèvement fiscal opéré, sur les recettes de la commune, en application de l'article 55 de la loi SRU.

Compte tenu du caractère d'intérêt général que représente cette opération, il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le principe du versement de la subvention de 1 088,50 € à La Foncière Habitat et Humanisme
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.
- de prélever la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable sur le principe du versement de la subvention de 1 088,50 € à La Foncière Habitat et Humanisme,

- AUTORISE Madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI